



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 6 Novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le six novembre à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 30 octobre 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Monique CROS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Sylvie LERMET, Alba PALOMARES, Séverine SAUR.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis BOUTES, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Joël RIES, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Emmanuelle AZEMA - CARLES, Corinne CONSTANTIN, Lydie COUDERC, Catherine FIS, Marie LORENTE, Sandrine MICHAUD, Lyria VERLET
Messieurs Mathieu BENEZECH, Sylvain HAGER, Thierry ROQUE, Robert SOUQUE.

Délégués suppléants : Messieurs Alain MALRIC représentant M. Robert SOUQUE et Alain BUCHACA représentant Mme Lydie COUDERC

Mme Catherine FIS donne procuration à M. Pierre-Jean ROUGEOT

M. Mathieu BENEZECH donne procuration à M. Francis BOUTES

M. Sylvain HAGER donne procuration à Mme Martine GIL

Mme Marie LORENTE-AMEN donne procuration à M. Michel FARENC

Mme Emmanuelle AZEMA – CARLES donne procuration à M. Lionel GAYSSOT

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

224- 2023 - ZAE de Roujan - Vente de la parcelle AX 535, lot 4 de la Zone Tertiaire.

Le Président informe le Conseil Communautaire,

Vu la proposition d'achat du lot 4 situé sur la zone d'activités de services à ROUJAN émanant de la SARL Les Garrigues domiciliée 6, Chemin de la Source à Neffiès, section AX 535 de 670 m² pour la somme totale de 40 200 € pour la réalisation d'un cabinet médical pluridisciplinaire,

Vu l'avis favorable de la commission Economie en date du 10 octobre 2023 sélectionnant le dossier parmi deux candidatures reçues,

Le Président rappelle que le prix de vente des terrains a été fixé à 60 € le m² TVA sur marge comprise et demande au conseil de bien vouloir en délibérer.

LE CONSEIL

Où l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

- DE VENDRE au Docteur Julia PIQUEMAL, chirurgienne dentiste représentant la SARL Les Garrigues, le lot n°4 d'une superficie totale de 670 m² au prix unitaire de 60 € le m² soit un prix global de 40 200,00 TTC (TVA sur marge comprise)
- D'AUTORISER le Président à signer l'acte de vente définitif et toutes les pièces nécessaires à cette vente auprès de Maître Bonetto, étude notariale de Roujan,

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,

